

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1639

30 août 2006

SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg.....	78633	L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg.....	78644
1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg.....	78637	Lufi Real Estate, S.à r.l., Luxembourg.....	78637
3 Caps Invest S.A., Luxembourg.....	78630	Lux-Langues S.A., Luxembourg.....	78626
AGK, S.à r.l., Luxembourg.....	78626	Lux-Langues S.A., Luxembourg.....	78626
Altrans S.A., Luxembourg.....	78632	Luxembourg Company of Metals & Alloys S.A., Ehlerange.....	78631
Amphora Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	78648	Luxembourg Company of Metals & Alloys S.A., Ehlerange.....	78631
Arleen S.A., Luxembourg.....	78631	Mac Faren S.A., Luxembourg.....	78661
Artistic Investments S.A., Luxembourg.....	78662	Maxale Holding S.A., Pétange.....	78628
Artistic Investments S.A., Luxembourg.....	78662	MC Holding Participation S.A., Luxembourg.....	78660
Assurinfo S.A., Luxembourg.....	78659	Mega Services, S.à r.l., Luxembourg.....	78627
Auchan Immobilier du Kirchberg S.A., Luxembourg.....	78643	Mega Services, S.à r.l., Luxembourg.....	78628
Berinpar S.A., Luxembourg.....	78644	MKL Properties S.A.H., Luxembourg.....	78644
Clear Concept S.A., Luxembourg.....	78632	Persi 2 C S.A., Luxembourg.....	78629
Clearinvest S.A., Luxembourg.....	78661	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Luxembourg.....	78663
Cophil S.A., Luxembourg.....	78629	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Luxembourg.....	78666
Corporate Asset Investment S.A.....	78627	Quorum S.A.....	78629
Cuisine Royale, S.à r.l., Ell.....	78633	Ravara S.A., Luxembourg.....	78672
Daria Holding S.A., Luxembourg.....	78662	Renlux S.A., Luxembourg.....	78661
Dizzy, S.à r.l., Luxembourg.....	78629	Royal Ganser Holding S.A., Luxembourg.....	78659
Ecocare, S.à r.l., Luxembourg.....	78660	Sehelah S.A., Luxembourg.....	78660
Euro Leasing AG, Luxembourg.....	78659	Sicavex, Sicav, Luxembourg.....	78637
European Cruise S.A., Luxembourg.....	78659	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V, S.à r.l., Luxembourg.....	78666
European Logistics Income Venture SCA, Luxembourg.....	78626	Sogen Finance Luxembourg S.A., Luxembourg..	78633
European Logistics Income Venture SCA, Luxembourg.....	78626	Soparim S.A. Holding, Luxembourg.....	78645
Fiduciaire de Belair, S.à r.l., Luxembourg.....	78647	Soparim S.A. Holding, Luxembourg.....	78647
Gapping Investments Holding S.A., Luxembourg..	78632	Sycamore, S.à r.l., Luxembourg.....	78630
Günther Langer, S.à r.l., Echternach.....	78661	Sycamore, S.à r.l., Luxembourg.....	78630
H.S.F.L PAR S.A., Luxembourg.....	78628	Wilkes Holding S.A., Luxembourg.....	78660
Igest, S.à r.l., Kayl.....	78672	Wino Holding S.A., Luxembourg.....	78643
Kuggor S.A., Luxembourg.....	78643	Zorla Company S.A., Luxembourg.....	78627

AGK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 107.571.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signatures.

(065056.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LUX-LANGUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 77.206.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR07306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(059965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUX-LANGUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 77.206.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(059967.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.749.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 28 juin 2006:

1. de nommer MAZARS S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) en tant que commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01615. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064357.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.749.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA

Signature

(064361.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.370.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2005 par la fiduciaire BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061890.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ZORLA COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.962.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 juin 2006 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 7 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061967.4/3842/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.407.

Convention de cession d'actions

Entre:

Société REAL ESTATE INVESTMENT, ayant son siège social à 19904 Dover, County of Kent 15, Lockerman Street, représenté par Monsieur Kerkhofs;

Monsieur Martial, Patrick, Michel Manier ayant sa demeure à Voiron 38500 (France), 57, avenue du 8 mai 1945;

Monsieur Paul Kerkhofs ayant sa demeure à Conakry (République de Guinée), Quartier Gbessia Port;

ci-après qualifiés «les cédants»,

d'une part

Et:

Monsieur Yann, Alexandre Caracota demeurant à France (92) Clichy, 13, rue de Paris,

ci-après qualifié «les cessionnaires»,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

1) Les cédants cèdent aux cessionnaires qui acceptent, soixantes (60) actions de valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124 EUR) intégralement libérées, de la société dénommée MEGA SERVICES, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

2) Les actions ont été transférées comme suit:

- Société REAL ESTATE INVESTMENT cède:

29 parts à Monsieur Yann, Alexandre Caracota

- Monsieur Martial, Patrick, Michel Manier cède:

30 parts à Monsieur Yann, Alexandre Caracota

- Monsieur Paul Kerkhofs cède:

1 part à Monsieur Yann, Alexandre Caracota.

3) Les cédants reconnaissent avoir reçu de cessionnaire le prix de cession de ces actions; la signature de la présente convention valant quittance.

4) Les cédants déchargent formellement le cessionnaire de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ce titre ainsi que de toute obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire du dit titre.

5) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Signature / Signature

Les cédants / Les cessionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061739.4/1039/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.407.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006 ont été pris les résolutions suivantes:

Démission de M. Paul Kerkhofs demeurant au République de Guinée, Conakry, Quartier Gbessia Port en tant que gérant-administratif.

Nomination d'un nouveau gérant-administratif: la société REAL ESTATE INVESTMENT INC demeurant aux USA, Dover-Delaware, 19904, 15, county of kent, Lockerman street représenté par M. Paul Kerkhofs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061739.5/1039/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAXALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.764.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

H.S.F.L PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori et de Monsieur Christian Bühlmann.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Filip Servanckx, étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Xavier Fabry, né le 2 août 1977 à Metz (France), demeurant 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

3. Le mandat de l'ancien commissaire aux comptes, Monsieur Richard Gauthrot, étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Guillaume Bernard, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (France).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064447.3/1384/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

COPHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.274.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 10 avril 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandt de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

En remplacement de Monsieur Sergio Vandt, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / E. Giacometti

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064313.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

PERSI 2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 106.463.

Lors de sa réunion du 23 mai 2006, le Conseil d'administration a constaté que le capital social de la société se trouve actuellement libéré à concurrence de 100%.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064425.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

QUORUM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.811.

Par lettres recommandées en date du 13 juin 2006: M. Luc Braun a démissionné en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, M. Paul Lutgen a démissionné en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration et ARMOR S.A. a démissionné en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat; EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes; la FIDUCIAIRE CONTINENTALE a dénoncé avec effet immédiat le siège de QUORUM S.A. en ses bureaux et par conséquent la convention de domiciliation conclue entre la société QUORUM S.A. et FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. a été résiliée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064428.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

DIZZY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.479.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(064558.3/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SYCAMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.180.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 31 mai 2006, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064454.4/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SYCAMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.180.

Par résolution signée en date du 31 mai 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la nomination de Madame Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Acceptation de la nomination de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Acceptation de la nomination de Monsieur Rupert Cottrell, avec adresse professionnelle au 1, Arbory Road Casteltown, Isle of Man, IM9 1NA, Royaume-Uni, au poste de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064454.5/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

3 CAPS INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori et Monsieur Christian Bühlmann.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. Le mandat de l'ancien administrateur, Monsieur Guillaume Bernard, étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Xavier Fabry, né le 2 août 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

3. Le mandat de l'ancien commissaire aux comptes, Monsieur Richard Gauthrot, étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Guillaume Bernard, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064451.3/1384/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R. C. Luxembourg B 55.567.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C n° 508 du 9 octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 794 du 30 octobre 1998,
- en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 31 du 11 janvier 2000.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 décembre 2005 que la décision suivante a été prise à l'unanimité pour la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS:

- Monsieur Sergei Mulin a été révoqué de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS
COMPTIS S.A.

J. Muller / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064476.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R. C. Luxembourg B 55.567.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C n° 508 du 9 octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 794 du 30 octobre 1998,
- en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 31 du 11 janvier 2000.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 janvier 2000 que la décision suivante a été prise à l'unanimité pour la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS:

Monsieur Jean Faber, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt a été coopté nouvel administrateur de la société au 9 janvier 2006.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS
COMPTIS S.A.

J. Muller / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064469.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ARLEEN S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 130.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 47.677.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 juin 2005 que:

Le mandat des administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et M. Markus Hugelshofer est renouvelé pour une période de 6 ans - soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes actuel, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans - soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour extrait conforme
R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064484.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

78632

CLEAR CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 76.738.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 8 juillet 2004, à L-Luxembourg que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Nomination de la FIDUCIAIRE COMPTIS, avec siège social au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement du précédent commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la société CLEAR CONCEPT S.A.

COMPTIS S.A.

J. Muller / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064468.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ALTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.203.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 5 mai 2006 que:

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés:

les personnes suivantes ont été renommées:

Monsieur Eric Verberckt, demeurant au 14, Vinkenlaan, B-1800 Vilvoorde;

Monsieur Wilfried Verberckt, demeurant au 129A, Paddegatstraat, B-1880 Kapelle-op-den-Bos;

Monsieur Jan Verberckt, demeurant au 4, Metsystraat, B-1880 Kapelle-op-den-Bosch.

- Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé:

la société suivante a été renommée:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064475.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 juin 2006

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Giancarlo Codoni, demeurant à Riva Albertolli 1/CP 6525, CH-6901 Lugano, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064479.3/817/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CUISINE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 4, Réidenerstrooss.
R. C. Luxembourg B 96.457.

Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 22 juin 2006

Par résolution de la décision collective des associés du 22 juin 2006, le siège social de la société se trouve dorénavant et avec effet immédiat au 4, Réidenerstrooss à L-8530 Ell au lieu du 12, rue Principale à L-8530 Ell.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064485.3/728/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 13.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 juin 2006

L'Assemblée Générale reconduit, pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006, les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Coignard, Vincent Decalf, Albert Le Dirac'h et de Madame Nadine Vincent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064504.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 116.581.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 27 April 2006, not yet published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the «Company»).

The meeting is presided by Mrs Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Melanie Smiltins, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Alex Brumat, Mandatory, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 550 (five hundred and fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of CAD 5,000.- (five thousand Canadian Dollars), so as to raise it from its current amount of CAD 55,000.- (fifty-five thousand Canadian Dollars) to the amount of CAD 60,000.- (sixty thousand Canadian Dollars) by the issue of 50 (fifty) new ordinary shares of the Company without indication of nominal value, subject to the payment of a global share premium of CAD 28,340,000.- (twenty-eight million three hundred and forty thousand Canadian Dollars);

3. Subscription, intervention and payment by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, a fund incorporated under the laws of Switzerland, acting through its management company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G. of all the new ordinary shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholdings of the Company;

5. Subsequent amendment of article 7 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 5,000.- (five thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 55,000.- (fifty-five thousand Canadian Dollars) to the amount of CAD 60,000.- (sixty thousand Canadian Dollars) by the issue of 50 (fifty) new ordinary shares (the «New Shares») without indication of nominal value, subject to a share premium of CAD 28,340,000.- (twenty-eight million three hundred and forty thousand Canadian Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

To the extent required, the shareholders, acknowledging having been duly informed of the reasons of this waiver and of this transaction by the board of directors, waive their preferential subscription rights with respect to the New Shares.

It is unanimously resolved further that the share premium paid in relation with the issuance of the New Shares shall be entirely linked to the New Shares. As a consequence, all the rights whatsoever in relation to that share premium (including, without limitation, in relation to its repayment whether as dividend, liquidation proceeds or otherwise) shall belong to the holder(s) of the New Shares only.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the 50 (fifty) New Shares referred to above by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL acting through its management company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G., a fund incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Giesshübelstrasse 30, CH-8045, Zürich, Switzerland (the «Contributor») by a contribution in cash.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Jacqueline Siebenaller, with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to all the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to CAD 28,340,000.- (twenty-eight million three hundred and forty thousand Canadian Dollars).

The New Shares as well as the share premium of CAD 28,340,000.- (twenty-eight million three hundred and forty thousand Canadian Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of CAD 28,345,000.- (twenty-eight million three hundred forty-five thousand Canadian Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contributions described above having been fully carried out, the shareholdings of the Company is now composed of:

- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.: 549 (five hundred forty-nine) shares;

- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, acting through its management company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G.: 50 (fifty) shares;

- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING A.G.: 1 (one) share.

CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. and CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING A.G. recognize and acknowledge that CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, acting through its management company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G., immediately becomes a shareholder of the Company and can validly take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 600 (six hundred) shares, representing together the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution in cash being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article seven of the articles of association of the Company (the second paragraph remaining the same) to read as follows:

«**Art. 7.** The Company's capital is set at CAD 60,000.- (sixty thousand Canadian Dollars), represented by 600 (six hundred) shares without indication of nominal value.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 210,000.- (two hundred ten thousand Euro).

For the purpose of registration, the increase of the share capital is evaluated at twenty million one hundred twenty-two thousand hundred sixty-seven Euro (20,122,167.- EUR)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline Siebenaller, Vice Président, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Madame Melanie Smiltins, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alex Brumat, mandataire, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 550 (cinq cent cinquante) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de CAD 5.000,- (cinq mille dollars canadiens) de manière à le porter de son montant actuel de CAD 55.000,- (cinquante-cinq mille dollars canadiens) à un montant de CAD 60.000,- (soixante mille dollars canadiens) par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles actions ordinaires de la Société sans indication de valeur nominale, en contrepartie du paiement d'une prime d'émission de CAD 28.340.000,- (vingt-huit millions trois cent quarante mille dollars canadiens);
3. Souscription, intervention et paiement par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, un fonds constitué sous droit suisse agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G. de l'ensemble des nouvelles actions ordinaires sous forme d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. En conséquence, modification de l'article sept des statuts de la Société de manière à refléter le nouveau capital social de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société par un montant de CAD 5.000,- (cinq mille dollars canadiens) de manière à le porter de son montant actuel de CAD 55.000,- (cinquante-cinq mille dollars canadiens) à un montant de CAD 60.000,- (soixante mille dollars canadiens) par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions») sans indication de valeur nominale, en contrepartie du paiement d'une prime d'émission de CAD 28.340.000,- (vingt-huit millions trois cent quarante mille dollars canadiens), le tout étant entièrement financé par un apport en numéraire.

Dans la mesure où cela est requis, les actionnaires, reconnaissant avoir été valablement informés des raisons de cette renonciation et des raisons de la présente opération par le conseil d'administration, renoncent à leurs droits de souscription préférentiels en rapport avec les Nouvelles Actions.

Il est également décidé à l'unanimité que la prime d'émission versée en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions sera entièrement liée aux Nouvelles Actions. Il en résulte que les droits qui sont liés d'une quelconque manière à cette prime d'émission (ce qui inclut, de manière non restrictive, ceux liés à son remboursement soit sous la forme de dividendes, soit sous la forme de boni de liquidation, ou autres) appartiendront exclusivement au(x) détenteur(s) des Nouvelles Actions.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement des 50 (cinquante) Nouvelles Actions, telles que ci-dessus référencées, par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G., un fonds constitué sous droit suisse, et ayant son siège social au 30 Giesshübelstrasse à CH-8045, Zürich, Suisse (l'«Apporteur») sous la forme d'un apport en numéraire.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par Jacqueline Siebenaller, dont l'adresse professionnelle est située 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Actions.

L'émission des Nouvelles Actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de CAD 28.340.000,- (vingt-huit millions trois cent quarante mille dollars canadiens).

Les Nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission de CAD 28.340.000,- (vingt-huit millions trois cent quarante mille dollars canadiens) ont été intégralement libérées par l'Apporteur par un apport en numéraire, de sorte que la Société a à son entière et libre disposition un montant de CAD 28.345.000,- (vingt-huit millions trois cent quarante-cinq mille dollars canadiens) comme en atteste le notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature ayant été entièrement réalisé, l'actionariat de la Société est à présent composé de:

- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.: 549 (cinq cent quarante-neuf) actions;
- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, représenté par sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G.: 50 (cinquante) actions;
- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING A.G.: 1 (une) action.

CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. et CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING A.G. reconnaissent et admettent que CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, représenté par sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS A.G., devient avec prise d'effet immédiate un actionnaire de la Société et peut valablement prendre part au vote de la résolution ci-dessous restant à adopter.

Le notaire constate que les 600 (six cents) actions, représentant ensemble le capital social de la Société en son entier, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous restant à adopter.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en numéraire ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts de la Société (le deuxième paragraphe restant le même) afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à CAD 60.000,- (soixante mille dollars canadiens), représenté par 600 (six cents) actions sans indication de valeur nominale.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à EUR 210.000,- (deux cent dix mille euros).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à vingt millions cent vingt-deux mille cent soixante-sept euros (20.122.167,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Siebenaller, M. Smiltins, A. Brumat, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 91, case 2. – Reçu 200.928,62 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2006.

P. Bettingen.

(065368.3/202/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 116.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2006.

P. Bettingen.

(065370.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SICAVEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 105.082.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 22 mai 2006

En date du 22 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Goebel en remplacement de Monsieur Peter Rommelfangen.
- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Claude Wolter, Roy Darphin, Loris Di Vora et Patrick Goebel pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SICAVEX

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064515.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LUFİ REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 117.427.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) BENEDETTINA S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Viale Lunigiana 23, I-20125 Milano (Italy),

here represented by:

Mr Roberto Manciocchi, lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Milano (Italy), on 22 June 2006.

2.- SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Viale Durini, I-20100 Milano (Italy),

here represented by:

Mr Roberto Manciocchi, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano (Italy), on 21 June 2006.

Such proxies, being signed *ne varietur* by the appearing proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing persons, acting in the above stated capacities have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Name. The name of the Company is LUFİ REAL ESTATE, S.à r.l.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Roberto Manciocchi, prenamed, acting in his said capacity, who declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

Associates	Subscribed capital	Number of shares	Paid in capital
1) BENEDETTINA S.r.l.	6,250.- EUR	50	6,250.- EUR
2) SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.p.A.	6,250.- EUR	50	6,250.- EUR
Total	12,500.- EUR	100	12,500.- EUR

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their both proxy-holders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company:

a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Jurist, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Mr Roberto Manciocchi, Jurist, born in Rome (Italy), on 12 July 1963, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- The address of the registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) BENEDETTINA S.r.l., une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Viale Lunigiana 23, I-20125 Milano (Italie),

ici représentée par:

Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milano (Italie), le 22 juin 2006.

2.- SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.p.A., une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Viale Durini, I-20100 Milano (Italie),

ici représentée par:

Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Milano (Italie), le 21 juin 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de LUFU REAL ESTATE, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu, Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, agissant ès dites qualités, qui a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) BENEDETTINA S.r.l.	6.250,- EUR	50	6.250,- EUR
2) SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.p.A.	6.250,- EUR	50	6.250,- EUR
Total	12.500,- EUR	100	12.500,- EUR

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société.

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome, (Italie), le 12 juillet 1963, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2006, vol. 905, fol. 30, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065611.3/239/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

78643

KUGGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 96.029.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 16 juin 2006

En conformité avec l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 1, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg au 13, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KUGGOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064519.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

WINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.431.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 juin 2006

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux Comptes GRANT THORNTON, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2010 Luxembourg, pour une durée d'une année se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINO HOLDING S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064520.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 50.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2006

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur François Remy, DG Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Vianney Mulliez, administrateur de société, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Arnaud Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064544.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 juin 2006

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux Comptes GRANT THORNTON, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2010 Luxembourg, pour une durée d'une année se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'Assemblée décide également de ratifier la cooptation de Madame Isabelle Losada chez MAO FINANCIAL SERVICES, 1, rue Etienne Dumont, CH-1204 Genève, Suisse, comme administrateur. Elle terminera le mandat de Madame Patricia Pascallon démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MKL PROPERTIES S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064527.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.601.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 21 juin 2006 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au Luxembourg, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

Est réélu Réviseur d'Entreprises, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064528.3/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

BERINPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mars 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick demeurant professionnellement, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERINPAR S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064533.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SOPARIM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 16.824.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOPARIM S.A. HOLDING, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 16.824, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 25 octobre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 3 janvier 1978. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 27 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Dr Mathis Burckhardt, juriste, avec adresse professionnelle à Basel (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption d'une durée illimitée pour la Société.
2. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au troisième mercredi du mois de mai à quatorze heures trente.
3. Refonte complète des statuts de la Société et reformulation de l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter pour la société une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième mercredi du mois de mai à quatorze heures trente.

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts en reformulant l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés.

Les statuts seront désormais conçus comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SOPARIM S.A. HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à sept cent quarante-cinq mille euros (745.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à quatorze heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Burckhardt, M. Delfosse, H. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006, vol. 903, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065712.3/239/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

SOPARIM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 16.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065713.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE DE BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 101.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064562.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 113.406.

In the year two thousand six, on the sixth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated under the laws of The Netherlands Antilles, and transferred in Luxembourg pursuant to a deed a the undersigned notary on December 21, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 731 on April 11, 2006.

The meeting was opened by Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To restate the articles of association in their entirety.
2. Miscellaneous.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by letters sent by registered mail to the shareholders on May 26, 2006 (date of the letter: May 24, 2006).

III.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

IV.- Pursuant to a share transfer agreement dated on May 22, 2006, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, KARIBA INVESTMENTS CORP., with registered office at Akara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola British Virgin Island has transferred eighty-nine (89) shares of the Company AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (numbered from 33,288 up to and including 33,376) to RIDGECO LIMITED, a company with registered office at P.O. Box 546, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE4 8XY, Channel Islands.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

V.- As appears from the said attendance list, 34,720 shares out of 37,380 shares in circulation (corresponding at 92.88%) are present or represented at the present general meeting.

VI.- As a consequence, the present meeting is regularly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to restate the articles of association in their entirety.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting decides that the articles of association will henceforth read as follows:

«Chapter I.- Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name and Registered office. There exists a limited liability company («société à responsabilité limitée») under Luxembourg law by the name of AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company has its registered office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Art. 2. Duration. The Company has been formed for an indefinite period of time.

Art. 3. Corporate object. The objects of the Company are:

a. to acquire, own, administer and manage, sell, exchange, transfer, alienate, issue and carry on trade in shares of stock and other participation warrants, bonds, funds, promissory notes, debentures, bills of exchange and other certificates of debt and other securities. The objects shall also include but not be limited to taking short positions in securities, the purchase of securities on contango, the pledging of securities, the engaging in arbitration transactions, the contracting, purchase and sale of call options and put options, the participation in the issue of securities not publicly traded, and the trading in shares not listed on any stock exchange, letter stocks and negotiable securities in real estate companies;

b. to borrow moneys and to lend moneys and to provide security in any form to companies in which the Company has a direct or indirect participating interest;

c. to acquire:

(i) proceeds from the sale or granting of rights to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trade marks and similar property;

(ii) royalties, including rentals relating to motion pictures or to the use of industrial, commercial or scientific plant and relating to the exploitation of mines, quarries or any other natural resources and other real property;

(iii) remunerations for the rendering of technical assistance;

d. to invest its funds, directly or indirectly, in real estate and rights, to acquire, own, manage, rent, let, lease, subdivide, drain, develop, cultivate, alienate, encumber, commercially exploit and operate real estate, including real estate intended for the business of agriculture and animal husbandry, and to build roads, dikes and similar works;

e. to represent and look after the interests of third parties;

f. to do and perform, as principal, agent, broker, manager, manager and/or administrator, all and any acts and things which relate to any of the objects as defined above or which may be necessary or conducive to the said objects, as well as to participate in and conduct the management of other businesses or corporations of any nature whatsoever.

For the purpose of protecting its property the Company shall further have the right to make a revocable or irrevocable transfer of all or any part of its assets in trust under any Anglo-American legal system or to make a transfer of fiduciary title to such assets in any form to one or several trustees or trustworthy persons, who may be natural persons or legal persons, in such a manner that such capital assets shall be held by the trustees or by such trustworthy persons for the benefit of the Company or its shareholders or its creditors or, if approved by the general meeting of shareholders, other persons designated by the board of managers, all this in accordance with the provisions whereby the trust or fiduciary ownership may be arranged.

In attaining its objects the Company shall also duly observe the interests of companies and enterprises with which it is connected in a group.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at nine hundred thirty-four thousand five hundred Euro (EUR 934,500), divided into thirty-seven three hundred and eighty (37,380) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, each one of which has been entirely subscribed and paid in.

Resolution to issue new shares is reserved to the shareholders acting in accordance with art. 199 of the Luxembourg Company Act of 10 August 1915 (as amended) (the «Law»). Resolution to sell and transfer the Company's own shares, which have been redeemed in accordance with the Law, shall be taken by the board of managers after prior approval of the general meeting of shareholders. Furthermore, the board of managers, the general meeting of shareholders or a person designated for that purpose by the general meeting of shareholders shall be authorized to cancel any of the Company's own shares. The board of managers shall determine the date of issue and the rate of issue of new shares - provided not below par.

In later issues of shares, the existing shareholders shall have a pre-emptive right to acquire such new shares in proportion to the number of shares they already own, unless the general meeting decides otherwise.

Art. 5. Redemption of shares. The board of managers is authorized to have the Company acquire fully paid shares of its own stock free of charge - or in the event of acquisition under an onerous title - if:

a. at least ninety percent (90%) of the nominal value or the accounting par value of the shares of the Company continue to be held by third parties, not by the Company itself; and

b. as a consequence of payment of the purchase price of the relevant shares, the equity of the Company remains at least equal to the nominal capital;

c. authorization for the acquisition has been granted by the general meeting of shareholders.

No right to vote nor any other preferential right on any other account is derived from the shares of its own stock held by the Company; nor shall any distribution of profits or of any liquidation surplus be made on such shares. They shall not be counted when determining a quorum at any meeting.

The Company is authorized to proceed to cancellation of the shares held by the Company in its own capital, subject to a resolution to that effect from the board of managers.

The afore mentioned provisions are subject to due observance of the provisions of the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Art. 6. Shares and Share Certificate. Shares shall only be issued against payment in full.

The shares cannot be represented by negotiable instruments whether in registered or bearer form or to order but only by share certificates delivered to an identified holder («certificates de participation à personne déterminée») and who shall be numbered from 1 upwards.

At the request of the shareholder, share certificates may be issued for the shares. The cost of issue of share certificates shall be for the account of the Company.

At the request of the shareholder collective share certificates may be issued for any number of shares. The holder of such share certificates may at all times require that his certificates be exchanged for share certificates representing a different number of shares. The share certificates shall be signed by a manager or by a natural person or legal person designated for that purpose by the board of managers. Share certificates shall include the following wording:

«In accordance with art. 190 of the Law, transfers of shares must be recorded by a notarial deed or by a private document. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of art. 1690 of the Civil Code.»

Art. 7. Duplicates of Share Certificates. If a person shows to the satisfaction of the board of managers that a share certificate belonging to him has been lost or mislaid, duplicates may be issued at the request of the shareholder upon such terms and subject to such guarantees as the board of managers shall determine. As a result of the issue of

duplicate share certificates, on which it shall be noted that the same are duplicates, the original documents shall become null and void.

Damaged share certificates may be exchanged by the board of managers for new documents. The damaged documents so surrendered must be immediately invalidated by the board of managers.

All expenses incidental to the issue of duplicates or new documents shall be for the account of the applicant and must, if so required, be paid by him in advance.

Art. 8. Share Register. The shares shall be entered in a register, which shall be maintained by the board of managers or by a person designated for that purpose by the board of managers (art. 185 of the Law). A duplicate of the share register may be kept outside Luxembourg. The register shall state the names, addresses of all the shareholders and the quantity and serial numbers of the shares. The register shall furthermore state the voting rights conferred by same, the amount paid up, or reflected on same as having been paid up, an obligation of additional payment, if any, the date of acquisition and whether or not a share certificate has been issued. Annotations shall also be made of establishment or transfer of a right of usufruct on the shares, or a pledge, as well as the coincident transfer of voting rights.

Every transfer and devolution of a share shall be noted in the share register and each such entry shall be signed by a manager or by a natural person or legal person designated for that purpose by the general meeting of shareholders (art. 185 of the Law).

Save in so far as the share register may show otherwise and without prejudice to art. 189 and 190 of the Law, the Company may consider the person in whose name shares are entered in the share register to be the full owner of such shares and the Company shall be wholly held harmless from and against all liability in dealing with that person.

Every holder of shares must supply the Company with his address to be recorded in the share register for the purposes of all notices and announcements to be sent or made to him by the Company; in the event of failure to supply such an address, the shareholder's address shall be entered in the share register as being «care of Post Office Luxembourg (to be called for)», until such time as the shareholder will have supplied another address to the Company. A shareholder may at any time alter his registered address, as entered in the share register, by means of written notice to that effect to the Company.

Art. 9. Delivery of Shares. The transfer and, therewith, delivery of shares shall be effected in accordance with art. 189 and 190 of the Law.

Art. 10. Profit sharing. Each share entitles to a pro rata right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 11. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, shares shall be freely transferable among the shareholders, provided that the transfer has been notified to the Company and accepted by it in accordance with the provision of Article 1690 of the Civil Code.

Shares shall be transferable inter vivos to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital. If the shares shall be transferred to another group-company or group-enterprise with which the Company's shareholders is connected in a group, the approval of the other shareholders of the Company shall not be unreasonably denied.

Shares shall be transferable in case of the death of a shareholder as laid down by art. 189 of the Law.

In any case, the transfer of shares shall be notified to the Company in accordance with art. 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 12. Management - Board of managers. The management of the Company shall be conducted by a board of managers consisting of several members. The Company shall have two categories of managers, such as A category managers and B category managers.

All managers shall be appointed by the general meeting of shareholders and may be suspended or dismissed by it at any time. The general meeting of the shareholders shall also decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

The Company may only be represented in court and otherwise by two managers acting jointly including obligatory one signature of a category A manager and one signature of a category B manager. In spite of the provisions of the preceding sentence the board of managers may, however, grant one of its members separately a power of attorney to represent the Company within the limits set forth in such power of attorney. Without prejudice to the provision stated in the first sentence of this article, the general meeting is at all times authorized to designate one or more persons as special representative of the Company, either incidentally or for a definite period, in the event of a conflict of interest between the Company and a manager, shareholder, or a supervisory manager, if any.

Without prejudice to its responsibility the board of managers has powers to appoint attorneys-in-fact and to lay down their powers and the manner in which they are to represent the Company and sign on behalf of the Company.

In case of absence or inability to act of one or several managers, the entire management shall be entrusted to the remaining manager(s). In case of absence or inability to act of all managers, the management of the Company shall be temporarily entrusted to a person to be designated for that purpose each year by the general meeting of shareholders. In the latter case the person appointed by the general meeting shall be bound to call a general meeting of shareholders as soon as possible in order to make definitive provisions for the management. As long as such provisions have not been made the executive acts of the appointed person shall be limited to such acts as can brook no delay.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of managers. The board of managers may hold its meetings on such places, either within or outside Luxembourg as a majority of its members may from time to time determine.

A quorum for a meeting of the board of managers shall be formed by the majority of the managers being in office from time to time, present in person or by proxy, whereas, at least, one manager of category A and one manager of category B shall be present.

Each manager may be represented at each meeting of the board of managers by another manager, who may cast his vote at that meeting as a proxy.

Every manager may waive his right to be given notice of the meeting by means of a document signed by him or his proxy before, after or at the meeting. Every manager attending the meeting in person or by proxy is deemed to have waived his right to be given notice of the meeting.

All resolutions required to be adopted at a meeting of the board of managers are adopted by absolute majority of the effective votes cast. Each manager may cast one vote. In a tie the motion is defeated.

Resolutions may be adopted without a meeting if all the managers have been consulted and all of them have given their views on the resolution proposed and a majority supports the resolution whereas, at least, one category A manager and one category B manager have to support the resolution.

The board of managers shall at all times act in accordance with the financial, social, economic and personnel policy laid down from time to time by the general meeting of shareholders of the Company.

Chapter IV.- General Meetings of Shareholders

Art. 14. Annual Accounts and Annual General Meeting. Annually, the board of managers shall draw up an inventory of all movable and immovable assets and liabilities of the Company in compliance with art. 197 of the Law.

The board of managers shall also draft the annual accounts («bilan») for the past financial year, together with the Profit and Loss Account in compliance with art. 197 of the Law.

The draft annual accounts and all other documents prepared by the management shall be signed by all the managers and submitted to the general meeting for their control and approval.

They shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the shareholders or their proxies from the date of the summons to the general meeting at which these documents are to be approved until the close of said meeting.

The general meeting has the power to appoint an external expert to supervise the accounting procedures, as well as to report to the general meeting on the management by the board of managers. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

The Annual general shareholders' meetings shall be held each year on the third Thursday of June at 2.30 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company.

The business to be transacted at this meeting shall include:

- a. Management report by the board of managers on the progress of business of the Company and the administration conducted in the past financial year;
- b. Review of the draft annual accounts and all other documents prepared by the management;
- c. Approval of the draft annual accounts and all other documents prepared by the management;
- d. Determination of the net profit;
- e. Statutory reserve;
- f. Allocation of the distributable profits or allocation of the losses;
- g. Discharge to the managers and the auditor (if any);
- h. Appointment or confirmation of the managers.

Art. 15. Other General Meetings, Representation and Quorum. Two managers jointly have equal powers to call a general meeting of shareholders. The board of managers is at all times authorized to call the general meeting.

Shareholders who either solely or with other shareholders jointly hold ten percent (10%) of the voting power, may request the board of managers in writing (hereinafter to be understood by these articles of association: expressed by serving of a summons, by telegram, telex, telefax, e-mail or other data transmitting means of communication) to call a general meeting, in order to elaborate on and resolve any subject, provided that they have a vested reasonable interest in the matter. If the board of managers should not have complied with such a request within fourteen (14) days after the date on which the request reached the Company or the corporate body involved, the applicants may proceed to calling the meeting themselves.

The meeting shall be convoked in writing and the convening notices shall be sent to the address of the party involved to the extent such address is known to the Company. If one or more addresses of the shareholders are unknown, the convocation shall also be effected by means of an announcement in the official gazette in which notifications from the government are published. The convocation, as well as all the other documentation pertinent thereto, shall also be sent to each manager.

Notices by mail shall be sent ten (10) days before the meeting with registered mail. The convocation shall state the time and the place of the meeting and the subjects to be dealt with. If a proposal to the effect of an amendment of the articles of association is to be brought before the meeting, the verbal text of the proposal shall be sent, or be made

available at the office of the Company for the inspection of the shareholders. This availability of inspection shall be stated in the announcement referred to in the third paragraph, as the case may be.

Proposals to be submitted by shareholders on items to be dealt with at general meetings as well as at extraordinary meetings of shareholders, shall only be considered if presented to the board of managers in writing and in sufficient time to allow them to be announced in the manner stipulated for calling a meeting, with due observance of the notice provided for the call to the meeting.

If the prescriptions of these articles of association or of the law pertinent to the convocation of meetings or announcement of subjects to be dealt with, should not, or only partly have been observed, valid resolutions may nevertheless be adopted at a meeting provided that all the shareholders are present or represented at the meeting and such resolutions be adopted unanimously.

General meetings shall be presided over by a person to be designated for that purpose by the meeting.

Shareholders may be represented at the meeting by a proxy appointed in writing.

All resolutions of the general and extraordinary general shareholders' meeting shall be adopted by the votes of shareholders representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

A resolution of the general meeting may also be adopted alternatively by casting votes in writing without holding a meeting, provided that all the shareholders have cast their votes. All shareholders and managers shall timely receive a notification of the intended manner of voting.

The provision of article 16 shall be similarly applicable.

Art. 16. Voting Rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each share carries the right to cast one vote.

Valid votes may also be cast for shares of persons upon whom, in another capacity than as shareholder of the Company, any right as against the Company would be conferred by the resolution to be adopted, or who would thereby be released from any obligation towards the Company.

Art. 17. Minutes. Minutes of the business transacted at the general meeting of shareholders shall be kept and - unless such minutes are recorded by a notary - shall be signed by the chairman and a shareholder or a shareholder's proxy attending the meeting.

Chapter V.- Financial year - Profit sharing

Art. 18. Accounting year. The financial year of the corporation shall coincide with the calendar year.

Art. 19. Distribution of Profits. Out of the profit shown by the confirmed and adopted profit and loss account such amounts shall be reserved annually as the general meeting shall determine, whether on the board of managers' recommendation or not whereas an amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share value.

The balance thereafter left is the profit that can be distributed and of which the application shall be determined by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to have distributed one or more interim dividends out of the profits by way of prepayment on the dividends to be expected.

No distributions shall be made to the shareholders if the equity of the Company should be less than the nominal capital or if the equity of the Company should thereby become less than the nominal capital of the Company.

If for any year the profit and loss account, as confirmed and adopted, shows a loss which cannot be covered by the reserve or compensated otherwise, no profits shall be distributed in the following years until such loss has been recovered.

The dividend (this term being also taken to mean the interim dividend in this paragraph and the next) is made payable at the office of the corporation on the day the dividend is declared, unless the respective resolution mentions another place or date.

Dividends not collected five years after they became payable shall revert to the Company.

Art. 20. Relocation of registered office and domicile. The general meeting of shareholders have authority to transfer the registered office and the domicile of the Company to another country situated outside of Luxembourg, and thus change the nationality of the Company, and to adopt the status of a legal entity incorporated under the laws of such country. Such a transfer and change of nationality requires a unanimous approval of all shareholders in accordance with art. 199 of the Law. The general meeting of shareholders shall furthermore be authorized to designate one or more natural or legal persons who shall be entrusted with the implementation of the resolution to relocate the corporate domicile and shall also be authorized to perform any and all acts which may be required or conducive in that respect.

Art. 21. Amendment of the Articles of Association and Winding-up of the Company. When a motion to amend these articles of association or to dissolve the Company is to be brought before the general meeting of shareholders, such motion shall be mentioned in the convening notice of such general meeting of shareholders.

The person by whom the convening notice is prepared shall at the same time leave a copy of the motion at the office of the Company for inspection by every shareholder till the end of the meeting and if it is a motion for amendment of the articles of association its text shall be set out verbatim in the convening notice. On failure to do so, a legally effective resolution can only be passed on such motion at a meeting whereat the entire subscribed capital of the Company is represented.

The shareholders shall be given the opportunity to obtain a copy of the motion referred to in the preceding paragraph from the day it was made available for inspection till the day of the general meeting of shareholders. Such copies shall be issued free of charge.

Art. 22. Liquidation. On dissolution of the Company its liquidation shall be effected by the board of managers in compliance with art. 144 of the Law, unless the general meeting of shareholders resolves otherwise when adopting the resolution to dissolve the Company or afterwards.

During the liquidation the provisions of these articles of association shall continue in force as far as possible. The financial year in which the resolution on dissolution was adopted ends on the date the plan of distribution becomes final.

The surplus left after liquidation shall be distributed to the shareholders pro rata to the par value of the shares held by each shareholder.

After completion of the liquidation procedure the books and records of the Company shall be kept in the custody of the liquidator or a custodian designated for that purpose by the Judge on request of the liquidator during the period stipulated by the Law.

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company.

Chapter VI.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euro (3,000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à Luxembourg, société constituée suivant les lois des Antilles Néerlandaises et transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 du 11 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Refonte des statuts dans leur entièreté.

2. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour faites en date du 26 mai 2006 (date des lettres: 24 mai 2006).

III.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Que suite à une cession de parts datée du 22 mai 2006, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, KARIBA INVESTMENTS CORP., ayant son siège social à Akara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a transféré quatre-vingt-neuf (89) parts sociales de la société AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (numérotées de 33.288 jusqu'à et comprenant 33.376) à RIDGECO LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. Box 546, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE4 8XY, Channel Islands.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 34.720 parts sociales sur les 37.380 en circulation (correspond à 92,88%) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

VI.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que les statuts auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination et siège social. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois prenant la dénomination de AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire du ou des associés, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales (permanents ou non), au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

a. d'acquérir, de posséder, d'administrer et de gérer, de vendre, d'échanger, de transférer, de céder, d'émettre et de négocier des parts d'actions et autres bons participatifs, obligations, fonds, billets à ordre, emprunts, lettres de change et autres bons de créance et titres. La Société a également pour objet, sans limitation, de prendre des positions courtes dans des titres, d'acheter des titres en report, de mettre des titres en gage, de s'engager dans des transactions d'arbitrage, d'adhérer par contrat à des options d'achat et de vente d'actions, et d'acheter et de vendre, de participer à l'émission de titres non négociés en Bourse et de négocier des actions non cotées en Bourse, valeurs à négociabilité restreinte et titres négociables dans des sociétés immobilières;

b. d'emprunter et de prêter des fonds à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et de se porter garante pour celles-ci de quelque façon que ce soit;

c. d'acquérir:

(i) le produit de la vente ou de la concession de droits d'utilisation de copyrights, brevets, dessins, secrets de fabrication ou formules, marques commerciales et propriétés similaires;

(ii) les redevances, y compris les redevances afférentes à des oeuvres cinématographiques ou à l'utilisation d'installations industrielles, commerciales ou scientifiques et afférentes à l'exploitation de mines, carrières et toutes autres ressources naturelles et autres propriétés immobilières;

(iii) les rémunérations de toute prestation d'assistance technique;

d. d'investir ses fonds, directement ou indirectement, dans l'immobilier ou des droits, d'acquérir, posséder, gérer, louer, donner à bail, lotir, drainer, développer, cultiver, céder, gréver, exploiter commercialement et gérer tout bien immobilier, y compris les biens immobiliers destinés à l'agriculture et à l'élevage, et de construire des routes, des digues et ouvrages similaires;

e. de représenter et veiller aux intérêts de tiers;

f. d'exécuter et de faire exécuter, en tant que mandant, mandataire, courtier, gérant, toutes les actions et démarches relatives aux objets définis ci-avant ou pouvant être nécessaires auxdits objets ou les favoriser, ainsi que de s'occuper, seule ou non, de la gestion d'autres entreprises ou entités de quelque nature que ce soit.

Afin de protéger ses biens, la Société aura en outre le droit de procéder à des transferts en fiducie, révocables ou irrévocables, de tout ou partie de ses biens sous tout système juridique anglo-américain ou de procéder à un transfert de titre fiduciaire desdits biens sous quelque forme que ce soit à un ou plusieurs trustees ou personnes de confiance, aussi bien morales que physiques, de telle sorte que lesdits biens soient gérés par les trustees ou lesdites personnes de confiance dans l'intérêt de la Société, de ses associés ou créanciers ou, si cela est approuvé par l'assemblée générale des associés, à d'autres personnes désignées par le conseil de gérance, conformément aux stipulations de l'acte de trust ou de propriété en fiducie.

Dans la réalisation de ses objets, la Société veillera également aux intérêts des sociétés et entreprises auxquelles elle est liée au sein d'un groupe.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent trente-quatre mille cinq cents euros (934.500 EUR), représenté par trente-sept mille trois cent quatre-vingts (37.380) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune entièrement souscrite et payée.

La décision d'émettre de nouvelles parts appartient aux associés agissant conformément à l'article 199 de la loi du Luxembourg sur les sociétés du 10 août 1915 (dans sa version amendée) (la «Loi»). La décision de vendre et de transférer les propres parts de la Société, rachetées conformément à la Loi, devra être prise par le conseil de gérance après l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés. En outre, le conseil de gérance, l'assemblée générale des associés ou une personne désignée à cette fin par l'assemblée générale des associés seront habilités à annuler des parts de la Société. Le conseil de gérance déterminera la date d'émission et le cours d'émission des nouvelles parts, à condition qu'il ne soit pas au-dessous du pair.

Lors des émissions de parts ultérieures, les associés existants jouiront d'un droit de préemption sur lesdites nouvelles parts au prorata du nombre de quotités qu'ils possèdent déjà, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Art. 5. Rachat des parts sociales. Le conseil de gérance est habilité à acquérir sans frais pour la Société des parts entièrement payées de son propre capital social; ou en cas d'acquisition à titre onéreux, si:

a. au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la valeur nominale ou de la valeur nominale comptable des parts de la Société continuent à être détenues par des tiers, et non par la Société elle-même; et

b. en conséquence du paiement du prix d'achat des parts concernées, les fonds propres de la Société restent au moins égaux au capital nominal;

c. l'autorisation d'acquisition a été accordée par l'assemblée générale des associés.

Aucun droit de vote ni aucun autre droit préférentiel à quelque autre titre que ce soit n'est associé aux parts de son propre capital social détenues par la Société. De même, lesdites actions ne bénéficieront d'aucune répartition des bénéfices ni du solde actif de liquidation. Elles ne pourront être comptées pour la définition du quorum d'une assemblée.

La Société est habilitée à procéder à l'annulation des parts qu'elle détient sur son propre capital, sous réserve d'une décision dans ce sens du conseil de gérance.

Les dispositions susmentionnées sont sous réserve du strict respect des dispositions de la Loi.

L'acquisition ou la cession par la Société de parts détenues dans son propre capital social est soumise à la décision de l'assemblée générale des associés et aux conditions générales fixées par celle-ci.

Art. 6. Parts sociales et certificats de participation. Seules des parts sociales entièrement payées seront émises.

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des instruments négociables, qu'il s'agisse de parts nominatives ou au porteur, ou à ordre, mais uniquement par des certificats de participation émis au nom d'un porteur identifié («certificats de participation à personne déterminée») et numérotés à partir de 1.

Des certificats de participation pourront être émis pour les parts sociales à la demande de l'associé. Les frais d'émission de certificats de participation incombent à la Société.

Des certificats de participation collectifs pourront être émis pour n'importe quel nombre de parts sociales à la demande de l'associé. Le porteur desdits certificats de participation pourra à tout moment exiger l'échange de ses certificats contre des certificats de participation représentant un nombre de parts différent. Les certificats de participation doivent être signés par un gérant ou par une personne physique ou morale désignée à ces fins par le conseil de gérance. Les certificats de participation seront rédigés dans les termes suivants:

«Conformément à l'article 190 de la Loi, les transferts de parts doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront valides aux yeux de la Société ou de tiers qu'après avoir été signalés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.»

Art. 7. Duplicatas de certificats de participation. Si une personne apporte la preuve satisfaisante au conseil de gérance de la destruction ou de la perte d'un certificat de participation lui appartenant, des duplicatas pourront être émis à la demande de l'associé selon les conditions et sous réserve des garanties définies par le conseil de gérance. En conséquence de l'émission de duplicatas des certificats de participation, qui devront porter la mention «duplicata», les documents originaux deviendront nuls et non avenue.

Les certificats de participation endommagés pourront être échangés par le conseil de gérance contre de nouveaux documents. Les documents endommagés ainsi restitués seront immédiatement déclarés nuls par le conseil de gérance.

Tous les frais liés à l'émission de duplicatas ou de nouveaux documents incombent au demandeur et devront être payés à l'avance si cela est exigé.

Art. 8. Registre des associés. Les parts sociales seront inscrites dans un registre tenu par le conseil de gérance ou par une personne désignée à cette fin par le conseil de gérance (article 185 de la Loi). Une copie du registre des associés peut être conservée en dehors du Luxembourg. Le registre devra contenir les noms et adresses de tous les associés ainsi que la quantité et les numéros de série des parts sociales. Le registre devra en outre indiquer les droits de vote conférés par lesdites parts, le montant versé, ou que lesdites parts indiquent comme versé, toute obligation de paiement supplémentaire, le cas échéant, la date d'acquisition et si un certificat de participation a été émis ou non. Ces indications devront également être notées l'établissement ou le transfert d'un droit d'usufruit sur les parts sociales, ou d'un gage, ainsi que le transfert simultané des droits de vote.

Tout transfert ou toute dévolution d'une part sociale devront être inscrits au registre des associés, et chaque entrée devra être signée par un gérant ou par une personne physique ou morale désignée à cette fin par l'assemblée générale des associés (article 185 de la Loi).

Sauf mention contraire dans le registre des associés, et sans préjudice des articles 189 et 190 de la Loi, la Société considérera la personne au nom de laquelle les parts sociales sont inscrites dans le registre des associés comme propriétaire de plein droit desdites parts sociales, et la Société sera dégagée de toute responsabilité dans ses relations avec ladite personne.

Chaque associé devra fournir à la Société son adresse pour son enregistrement dans le registre des associés aux fins de tous avis ou annonces devant lui être envoyés ou communiqués par la Société; en l'absence d'adresse, l'adresse de l'associé entrée dans le registre des associés sera «Aux bons soins de la Poste du Luxembourg (à retirer)», jusqu'à ce que l'associé fournisse une autre adresse à la Société. Un associé peut à tout moment changer son adresse inscrite au registre en envoyant à la Société une notification écrite à cet effet.

Art. 9. Transmission des parts sociales. Le transfert, et en même temps la transmission des parts sociales s'effectuera conformément aux articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 10. Affectation et répartition des résultats. Chaque part sociale donne droit à une fraction, calculée au prorata, des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 11. Cession des parts sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement cessibles entre associés, à condition que la cession soit signalée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Les parts sociales seront cessibles entre vifs à des tiers n'étant pas associés, uniquement avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Si les parts sociales doivent être cédées à une autre société ou entreprise du groupe à laquelle les associés de la Société sont liés au sein d'un groupe, l'approbation des autres associés de la Société ne pourra pas être refusée sans motif valable.

Les parts sociales seront cessibles en cas de décès d'un associé conformément aux termes de l'article 189 de la Loi.

Dans tous les cas, la cession des parts sociales devra être notifiée à la Société conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. Gestion de la société - Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de plusieurs membres. La Société possédera deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Tous les gérants seront désignés par l'assemblée générale des associés et pourront être suspendus ou relevés de leurs fonctions par la même assemblée à tout moment. L'assemblée générale des associés décidera également de la rémunération et des conditions de nomination de chaque gérant.

La Société ne peut être représentée que devant un tribunal et par ailleurs que par deux gérants agissant solidairement, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B. En dépit des dispositions de la phrase précédente, le conseil de gérance peut toutefois octroyer à l'un de ses membres une procuration pour représenter la Société dans les limites exposées dans ladite procuration. Sans préjudice des dispositions de la première phrase du présent article, l'assemblée générale demeure à tout moment habilitée à désigner une ou plusieurs personnes en tant que représentants spéciaux de la Société, soit exceptionnellement soit pour une période définie, en cas de conflit d'intérêts entre la Société et un gérant, un associé ou un gérant de surveillance, le cas échéant.

Sans préjudice de sa responsabilité, le conseil de gérance a le pouvoir de nommer des fondés de procuration spéciale et authentique pour un cas déterminé et de déterminer leurs pouvoirs et la manière dont ils doivent représenter la Société et signer au nom de celle-ci.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un ou de plusieurs gérants, l'entière administration sera confiée aux gérants restants. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de tous les gérants, l'administration de la Société sera temporairement confiée à une personne à désigner à cette fin chaque année par l'assemblée générale des associés. Dans ce dernier cas, la personne nommée par l'assemblée générale s'engagera à convoquer une assemblée générale des associés dans les meilleurs délais afin de prendre les dispositions définitives d'administration. Tant que lesdites dispositions n'auront pas été prises, les actes de la personne désignée seront restreints auxdits actes, aucun retard n'étant toléré.

Les gérants n'assument, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport à aucun engagement pris au nom de la Société, tant que ledit engagement est conforme aux présents statuts de la Société, ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance tiendra ses réunions à Luxembourg ou à tout autre endroit que la majorité de ses membres déterminera.

Le quorum de l'assemblée du conseil de gérance sera formé par la majorité des gérants en fonctions à tout moment donné, présents en personne ou par procuration, tandis qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devront être présents.

Chaque gérant peut être représenté à chaque réunion du conseil de gérance par un autre gérant, qui peut exprimer son vote lors de ladite réunion par procuration.

Tout gérant peut renoncer à son droit de recevoir l'avis de convocation au moyen d'un document signé par lui-même ou par son fondé de pouvoir et présenté avant, après ou pendant la réunion. Tout gérant assistant à la réunion en personne ou par procuration est réputé avoir renoncé à son droit de recevoir l'avis de convocation.

Toutes les décisions devant être adoptées lors du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix des gérants présents ou représentés. Chaque gérant peut exprimer une voix. En cas d'égalité des voix, la requête est rejetée.

Les décisions peuvent être prises sans réunion si tous les gérants ont été consultés et que tous ont exprimé leurs opinions sur la décision proposée et si une majorité soutient la décision, attendu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B soutiennent la décision.

Le conseil de gérance agira toujours conformément à la politique financière, sociale, économique et du personnel définie à tout moment par l'assemblée générale des associés de la Société.

Titre IV.- Assemblées générales des associés

Art. 14. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle. Chaque année, le conseil de gérance dressera un inventaire de tous les actifs et passifs meubles et immeubles de la Société conformément à l'article 197 de la Loi.

Le conseil de gérance établira également le bilan annuel de l'exercice écoulé, ainsi que les comptes de résultats conformément à l'article 197 de la Loi.

Le bilan annuel provisoire et tous les autres documents préparés par la direction seront signés par tous les gérants et présentés à l'assemblée générale pour être contrôlés et approuvés.

Ils seront tenus à disposition au siège de la Société afin que les associés ou leurs mandataires puissent les consulter, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale pendant laquelle lesdits documents seront approuvés jusqu'à la clôture de ladite assemblée.

L'assemblée générale a la faculté de désigner un expert externe pour surveiller les procédures comptables, ainsi que pour rendre compte devant l'assemblée générale des activités du conseil de gérance. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne doit être auditée par un vérificateur légal que si elle possède plus de 25 associés. Un vérificateur externe doit être désigné chaque fois que l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi ne s'applique pas.

Les assemblées générales annuelles des associés se tiendront chaque année le troisième jeudi du mois de juin à 14h30 (heure du Luxembourg) au siège de la Société.

Les questions abordées lors de cette assemblée comprendront:

- a. Un rapport d'exploitation par le conseil de gérance sur l'évolution des activités de la Société et sur le mode de gestion adopté pendant l'exercice écoulé;
- b. Une révision du bilan provisoire et de tous les autres documents préparés par la direction;
- c. L'approbation du bilan provisoire et de tous les autres documents préparés par la direction;
- d. Le calcul du bénéfice net;
- e. La réserve statutaire;
- f. L'affectation des bénéfices distribuables ou l'affectation des pertes;
- g. La démission des gérants et du vérificateur (le cas échéant);
- h. La désignation ou la confirmation des gérants.

Art. 15. Autres assemblées générales, représentation et quorum. Deux gérants solidaires ont la même faculté de convoquer une assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est habilité à convoquer à tout moment une assemblée générale.

Les associés qui possèdent soit exclusivement soit conjointement avec d'autres associés dix pour cent (10%) du total des voix, pourront demander au conseil de gérance par écrit (à comprendre ci-après: exprimé par la signification d'une convocation, par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou autre moyen de communication de transmission de données) de convoquer une assemblée générale afin de réfléchir à et de résoudre toute question, à condition qu'ils aient dans celle-ci un certain intérêt. Si le conseil de gérance ne se conforme pas à ladite requête sous quatorze (14) jours à compter de la réception de celle-ci par la Société ou la personne morale concernée, les demandeurs pourront convoquer eux-mêmes l'assemblée.

L'assemblée sera convoquée par écrit et les avis de convocation seront envoyés à l'adresse des parties concernées dans la mesure où ladite adresse sera connue de la Société. Si une ou plusieurs adresses des associés sont inconnues, la convocation pourra également se faire par voie d'annonce dans le journal officiel du gouvernement. La convocation, accompagnée de tous les autres documents utiles s'y rattachant, sera également envoyée à chaque gérant.

Les avis par courrier seront expédiés dix (10) jours avant l'assemblée par courrier recommandé. La convocation devra indiquer l'heure et l'endroit de l'assemblée ainsi que les questions à l'ordre du jour. Si une proposition d'amendement des Statuts doit être présentée devant l'assemblée, le texte de la proposition sera envoyé, ou mis à la disposition dans les bureaux de la Société afin que les associés puissent le consulter. Cette mise à disposition pour consultation sera indiquée dans l'avis mentionné au troisième paragraphe, selon le cas.

Les propositions de questions à mettre à l'ordre du jour des assemblées générales et des assemblées extraordinaires des associés ne seront prises en considération que si elles sont présentées par les associés par écrit au conseil de gérance suffisamment à l'avance pour permettre leur annonce de la manière convenue pour une assemblée, en observant l'avis prévu pour la convocation de l'assemblée.

En cas de non-observation ou d'observation partielle des prescriptions des présents Statuts ou de la Loi relatives à la convocation des assemblées ou à l'annonce des questions à l'ordre du jour, des résolutions valides pourront être adoptées lors de l'assemblée à condition, toutefois, que tous les associés soient présents ou représentés à l'assemblée et que lesdites résolutions soient adoptées à l'unanimité.

Les assemblées générales seront présidées par une personne désignée à cette fin par l'assemblée.

Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un fondé de pouvoir désigné par écrit.

Toutes les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés seront adoptées par les voix des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés possédant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Il est également possible d'adopter une résolution d'une assemblée générale en votant par écrit sans tenir d'assemblée, à condition que tous les associés aient exprimé leur voix. Tous les associés et les gérants seront informés en temps utile du mode de scrutin prévu.

Les dispositions de l'article 16 s'appliqueront de la même façon.

Art. 16. Droits de vote. Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts des personnes à qui tout droit sur la Société serait accordé par la résolution à adopter, ou qui seraient de ce fait dégagées de toute obligation à l'égard de la Société, donnent également un droit de vote valide.

Art. 17. Procès-verbal. Un procès-verbal des questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés devra être dressé et, à moins qu'il ne soit enregistré par un notaire, devra être signé par le président et un associé ou le fondé de pouvoir d'un associé présent.

Titre V.- Exercice social - Affectation et répartition des résultats

Art. 18. Exercice comptable. L'exercice social de la société coïncidera avec l'année civile.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Un montant déterminé par l'assemblée générale, sur recommandation ou non du conseil de gérance, sera réservé chaque année sur le bénéfice issu des comptes de résultats confirmés et adoptés, ou tant qu'un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société n'aura pas été affecté pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Le solde restant constituera le bénéfice distribuable et dont l'imputation sera déterminée par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer un ou plusieurs dividendes provisoires sur les bénéfices en versant un acompte sur les dividendes attendus.

Aucune distribution ne sera faite aux associés si les fonds propres de la Société sont inférieurs au capital nominal ou si, en raison de ladite distribution, les fonds propres de la Société devenaient inférieurs au capital nominal de la Société.

Si une année, les comptes de résultats, confirmés et adoptés, font ressortir une perte non couvrable par la réserve ni autrement compensable, aucun bénéfice ne sera distribué les années suivantes jusqu'à ce que la perte soit recouverte.

Le dividende (ce terme signifiant également 'dividende provisoire' dans le présent paragraphe et suivant) est mis en paiement dans les bureaux de la société le jour où il est déclaré, à moins que la résolution y afférente ne mentionne un autre lieu ou une autre date.

Les dividendes non collectés cinq ans après leur mise en paiement retourneront à la Société.

Art. 20. Changement de siège social et de domicile. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de transférer le siège social et le domicile de la Société vers un autre pays en dehors du Luxembourg, et ainsi de changer la nationalité de la Société, et d'adopter le statut d'une entité juridique constituée conformément aux lois du pays en question. Un tel transfert et le changement de nationalité requièrent l'approbation unanime de tous les associés conformément à l'article 199 de la Loi. L'assemblée générale des associés est en outre habilitée à désigner une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui seront chargées de la mise en application de la décision de changer le domicile de l'entreprise et qui seront également habilitées à réaliser toutes les démarches requises ou facilitant ledit changement.

Art. 21. Modification des Statuts et dissolution de la Société. Lorsqu'une requête de modification des présents Statuts ou de dissolution de la Société est présentée à l'assemblée générale des associés, ladite requête doit être mentionnée dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des associés en question.

La personne préparant l'avis de convocation devra en même temps déposer une copie de la requête aux bureaux de la Société afin qu'elle puisse être consultée par tous les associés jusqu'à la fin de l'assemblée et s'il s'agit d'une requête de modification des Statuts, son texte doit être envoyé in extenso avec l'avis de convocation. A défaut, toute résolution juridiquement valable sur ladite requête ne pourra être adoptée à l'assemblée que si le capital souscrit de la Société est entièrement représenté.

Les associés auront la possibilité de se procurer une copie de la requête susmentionnée à compter du jour de sa mise à disposition pour consultation jusqu'au jour de l'assemblée générale des associés. Ces copies seront remises gratuitement.

Art. 22. Liquidation. A la dissolution de la Société, sa liquidation sera opérée par le conseil de gérance conformément à l'article 144 de la Loi, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement lors de l'adoption de la résolution de dissolution de la Société ou ultérieurement.

Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible. L'exercice social au cours duquel la décision de dissolution a été adoptée se termine à la date où le plan de distribution devient définitif.

Le solde actif de la liquidation sera distribué aux associés au prorata de la valeur nominale des parts sociales détenues par chaque associé.

A la fin de la procédure de liquidation, les livres et documents comptables de la Société seront mis sous la garde du liquidateur ou d'un dépositaire désigné à cette fin par le Juge à la demande du liquidateur pendant la période prévue par la Loi.

La mise en liquidation judiciaire ou en faillite de la Société ou toute autre procédure similaire du ou des associés n'entraînera aucunement la dissolution de la Société.

Chapitre VI.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (3.000 EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, L. Laine, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Lecuit.

(066282.3/220/701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

ASSURINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.879.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EUROPEAN CRUISE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 82.135.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064563.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EURO LEASING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.598.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064564.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ROYAL GANSER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.375.

La société a été constituée le 15 décembre 2003 à L-Luxembourg par acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 196 du 17 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ROYAL GANSER HOLDING S.A. en date du 8 juin 2006 que Mlle Elisabeth Antona a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 12 juin 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juin 2006 que Mme Bao Huihong, directeur de sociétés, demeurant à Building A, apartment 16F, Central Garden, Xiao wen Lu, Ningbo, Province de Zhejiang, Chine, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mlle Elisabeth Antona, administratrice sortante.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour la société

J. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064587.3/687/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ECOCARE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 71.980.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064566.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SEHELAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 94.951.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064567.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MC HOLDING PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.425.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064570.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

WILKES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.236.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2006

- La société FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Messieurs Serge Krancenblum, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et François Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

WILKES HOLDING S.A.

FIDIS, S.à r.l. / A. Renard

Administrateur / Administrateur

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064591.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

78661

MAC FAREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064573.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

RENLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 74.278.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour RENLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064577.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

GÜNTHER LANGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 96.142.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour GÜNTHER LANGER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064580.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CLEARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 34.387.

—
A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2006, un nouveau conseil d'administration a été désigné en lieu et place du conseil d'administration dont les mandats sont venus à expiration:

ont été nommés en lieu et place les administrateurs démissionnaires, Monsieur Joë Lemmer et Madame Sabine Kirsch,

1. La société GEEVESTON VENTURES CORP., une société constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35A, Regent street.

2. La société EXCELIANCE S.A., avec siège à L-1470 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Le mandat de Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2A, place de Paris est renouvelé.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés ou confirmé expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

R. Lutgen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064598.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ARTISTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 78.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 28 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2006 que:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître Bernard Felten, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Frédéric Collot, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,
- La société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

L'Assemblée d'appeler au poste de Commissaire aux comptes la société suivante:

Est réélue:

- La société CD-SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064605.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ARTISTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 78.844.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(064601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

DARIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2006

- Les démissions de Messieurs François Mesenburg, Jean-Paul Reiland et Carlo Schlessner de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

DARIA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064629.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.965.

In the year two thousand and six, on the second day of the month of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 109812 (PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1),

hereby represented by Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 2 June 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 110.965, incorporated following a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 182, of 26 January 2006, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 240, of 2 February 2006 (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies»;

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 232,425.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to an amount of two hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 244,925.-), and to issue nine thousand two hundred ninety-seven (9,297) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. To accept the subscription of the nine thousand two hundred ninety-seven (9,297) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of two million ninety-one thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 2,091,825.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase;

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2 to 3;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 232,425.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to an amount of two hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 244,925.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to issue nine thousand two hundred ninety-seven (9,297) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, by virtue of a proxy granted on 2 June 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, for the nine thousand two hundred ninety-seven (9,297) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares as well as of share premium in an aggregate amount of two million ninety-one thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 2,091,825.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two million three hundred twenty-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,324,250.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the nine thousand two hundred ninety-seven (9,297) new shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith have the following wording:

«**Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at two hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 244,925.-) divided into nine thousand seven hundred ninety-seven (9,797) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-six thousand Euro (EUR 26,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812 (PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1),

représentée aux fins des présentes par Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 juin 2006.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.965, constituée suivant acte du notaire soussigné en date 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 26 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 du 2 février 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens

immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe»;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 232.425,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de deux cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 244.925,-) et émission de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (9.297) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription des neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (9.297) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par l'associé existant de la Société, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.091.825,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 2 à 3;

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 232.425,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de deux cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 244.925,-).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (9.297) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Mme Bernardine Vos, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, en vertu d'une procuration donnée le 2 juin 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, les neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (9.297) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.091.825,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de deux millions trois cent mille vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 2.324.250,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (9.297) nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 244.925,-), divisé en neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (9.797) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à vingt-six mille euros (EUR 26.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 71, case 3. – Reçu 23.242,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

G. Lecuit.

(065725.3/220/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PROPERTY TRUST WUERZBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

G. Lecuit.

(065727.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1246 Luxembourg, 44, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 117.434.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5, SICAV, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, represented by Mr Jean-Claude Michels, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 26, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO V, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-), represented by three hundred fifty (350) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

All the three hundred fifty (350) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:
 - a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
 - b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Germany;
 - c. Dr Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;
 - d. Dr Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Germany;

e. Mr Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg;

f. Dr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5, SICAV, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Jean-Claude Michels, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO V, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les trois cent cinquante (350) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
- Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- Dr Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- Dr Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Allemagne;
- Monsieur Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg;
- Dr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006, vol. 905, fol. 27, case 8. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065751.3/239/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

RAVARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 76.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2006

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève, de Monsieur Wolfgang Raffalsky, administrateur de sociétés, demeurant P.O. Box 41588, Craighall, 2024, Afrique du Sud, et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064581.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

IGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 28-30, rue Joseph Muller.

R. C. Luxembourg B 63.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09095, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour IGEST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064582.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.
